

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistants : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

OBJET : TOURISME – Dossier Véloroute 50 - Convention CCDSV / Département de Haute-Saône / Agence de Développement Touristique « Destination 70 » et versement d'une subvention

M. Bernard GRISON, Président, rappelle au Conseil communautaire que la communauté de communes assure la coordination politique et technique du projet « ViaSaône » de Mâcon à Lyon et est impliquée dans la gouvernance mise en place depuis deux ans autour de l'itinéraire véloroute 50 (V50).

D'une longueur de 700 km, du Luxembourg à Lyon, cet itinéraire emprunte la Moselle, le canal d'Alsace puis la Saône jusqu'à la Confluence (cf. carte en annexe 1 de la convention). Il est actuellement aménagé à 80 % pour les cyclotouristes et concerne également le tourisme fluvial.

Il précise qu'un Comité d'itinéraire a été créé pour la V50 lors du Comité de pilotage du 21 novembre 2017 à Port-sur-Saône avec pour Chef de file le Département de Haute-Saône et dont l'objectif est la mise en tourisme de la véloroute.

M. Marc PECHOUX informe le Conseil qu'un nom promotionnel de cette véloroute a d'ores et déjà été validé lors du Comité de pilotage du 13 mars 2018 à Epinal et suite aux propositions de l'Agence de communication *Signe des Temps*. Il s'agit du nom suivant :

*« L'Echappée bleue
La Moselle Saône à vélo ».*

Un plan d'actions a également été défini autour de 3 axes (cf. annexe 2 de la convention) :

- *Axe 1 : Infrastructures et signalisation*, avec pour objectif de garantir la continuité et de développer les équipements de la véloroute pour proposer une offre qualitative ;
- *Axe 2 : Services et Intermodalités* avec pour objectif de densifier le réseau de services le long de la véloroute pour répondre aux besoins des clientèles ;
- *Axe 3 : Communication et promotion* avec pour objectif de faire connaître et d'accroître la notoriété de la véloroute V50 via des actions de communication et de promotion auprès des partenaires institutionnels, socioprofessionnels, du grand public et des tour-opérateurs.

Afin de structurer les relations entre les membres du Comité d'itinéraire, une convention de partenariat doit être signée avec le Chef de file (le Département de Haute-Saône). Par délibération N°2018 C68, du 22 mai 2018, le Conseil de la communauté de communes a validé un projet de convention bipartite avec le Département de la Haute-Saône (Chef de file) ; convention qui définissait le pilotage, le partenariat technique et financier du Comité d'itinéraire de la véloroute 50, les grands axes de travail et la durée de la convention prévue pour trois années.

Par courrier en date du 11 juin 2018, le Département de Haute-Saône a saisi les collectivités partenaires pour leur indiquer que dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur les dépenses de fonctionnement (contrat dit de Cahors), qui contraint à 1,2 % la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités par an, le Département de Haute-Saône se trouve aujourd'hui pénalisé.

En effet, si la participation au Comité d'itinéraire du Département de la Haute-Saône est de 10 K€ / an, les services de l'Etat retiennent la somme annuelle globale de fonctionnement à la charge du Département de 150 K€, alors même que 140 K€ sont financés par les partenaires du comité d'itinéraire. Cette analyse portée par les services de l'Etat, impacte en conséquence le taux des dépenses de fonctionnement du Département de Haute-Saône.

C'est pourquoi, celui-ci soumet à l'approbation de chaque collectivité impliquée dans le comité d'itinéraire de la véloroute un nouveau projet de convention tripartite jointe en annexe de la délibération entre :

- Le Département de Haute-Saône, Chef de file du Comité d'itinéraire et qui en assure le pilotage politique et technique ;
- L'Agence de Développement Touristique « Destination 70 », qui assurera uniquement la gestion financière du projet ;
- La Collectivité partenaire (Communauté de communes Dombes Saône Vallée) qui s'engage à participer au Comité d'itinéraire. Pour la CCDSV, le montant annuel de sa participation est de 1 000 € / an pendant trois ans.

Pour le reste de la Convention, les modalités sont inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération du Conseil communautaire N°2018 C68 du 22 mai 2018, validant le projet de convention bipartite avec le Département de la Haute-Saône et autorisant le Président de la CCDSV à signer cette convention ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle convention tripartite entre la CCDSV, le Département de Haute-Saône et l'Agence de Développement Touristique « Destination 70 » concernant sa participation au Comité d'itinéraire de la Véloroute 50 ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'EPIC Destination 70 de 1 000 € pour l'exercice 2018 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 SEP. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C94-TO
Affichage le : **27 SEP. 2018**

A Trévoux, le 24/09/2018
Le Président,
Bernard GRISON

